

CHARTRE DE L'INTERNAT

L'hébergement à l'internat est un service (et non un droit) accordé aux familles afin que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions possibles. Cette vie en communauté suppose une attitude responsable et respectueuse afin que tous les internes puissent évoluer dans une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement personnel.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre, du personnel de l'établissement, du matériel et des installations.

En complément du règlement intérieur, la charte d'internat définit l'organisation et les règles de vie en communauté afin de permettre à chacun de réussir sa scolarité.

EQUIPEMENT ET RESPONSABILITES

Les chambres, pour trois élèves, sont équipées de sanitaires, WC, douche, lavabos et wifi. La décoration y est autorisée à la double condition que les posters soient collés avec de la pâte à fixer et que la décoration respecte les principes de l'Ecole de la République.

- ➔ Le matériel mis à disposition des élèves (dans les chambres comme dans les parties communes) est en bon état : **toute dégradation, volontaire ou non, sera donc facturée aux familles** après évaluation du coût du remplacement ou de la réparation. Certaines dégradations volontaires pourront même entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.
- ➔ Un état des lieux de toutes les chambres est fait à la rentrée, en présence des élèves.

Chaque élève est responsable du matériel qui lui est confié à la rentrée. Le remplacement ou la perte de la clef de chambre sera à la charge des familles. Il est interdit aux internes de prêter leur clef et de faire entrer des demi-pensionnaires ou des externes dans leur chambre.

ACCUEIL

➤ Les horaires

Matin

6h50	Lever
6h50	Ouverture self
7h40	Fermeture de l'internat
7h45	Dernier accès au self
7h55	Fermeture du self

Soir

17h	Ouverture de l'internat et distribution de goûters
18h	Appel en chambre
18h30 - 19h	Passage au self
19h30	Fermeture self
19h30 - 20h30	Etude obligatoire : - en salle pour les 2ndes, les 3èmes et les olmv1. - en chambre pour les autres.
20h30 - 21h30	Temps libre dans l'internat
21h30	Remontée dans les chambres Appel
22h	Coucher

L'internat est fermé de 7h40 à 17h. Les élèves doivent donc s'organiser afin d'avoir le matériel nécessaire à toute leur journée de cours.

La veille de reprise des cours, après un jour férié et le dimanche, les internes sont accueillis de 19h jusqu'à 21h. Le repas n'est pas prévu.

➤ Absence de l'internat

En cas d'absence imprévue d'un élève à l'internat, il est obligatoire que la famille avertisse la vie scolaire avant 18h, par courrier, ou par email. Concernant le dimanche soir, **il faut obligatoirement prévenir au 05.45.38.63.63 avant 21h.**

Pour toute absence exceptionnelle (limitée à 1/semaine), le responsable légal doit fournir une demande d'autorisation écrite de sortie de l'internat au moins 24h à l'avance. Cette demande peut être automatique tous les mercredis soir sur demande écrite du responsable légal.

➤ La Bagagerie

Une bagagerie, fermée à clef, est à la disposition des internes au rez-de-chaussée de l'internat : ils peuvent y déposer leurs sacs le lundi en arrivant au lycée et le vendredi avant de partir. Les internes doivent mettre une étiquette avec leur nom sur leurs bagages.

Les horaires d'ouvertures, modulables en fonction des emplois du temps des classes en début d'année, sont affichés dans la Vie Scolaire, l'internat et à la bagagerie.

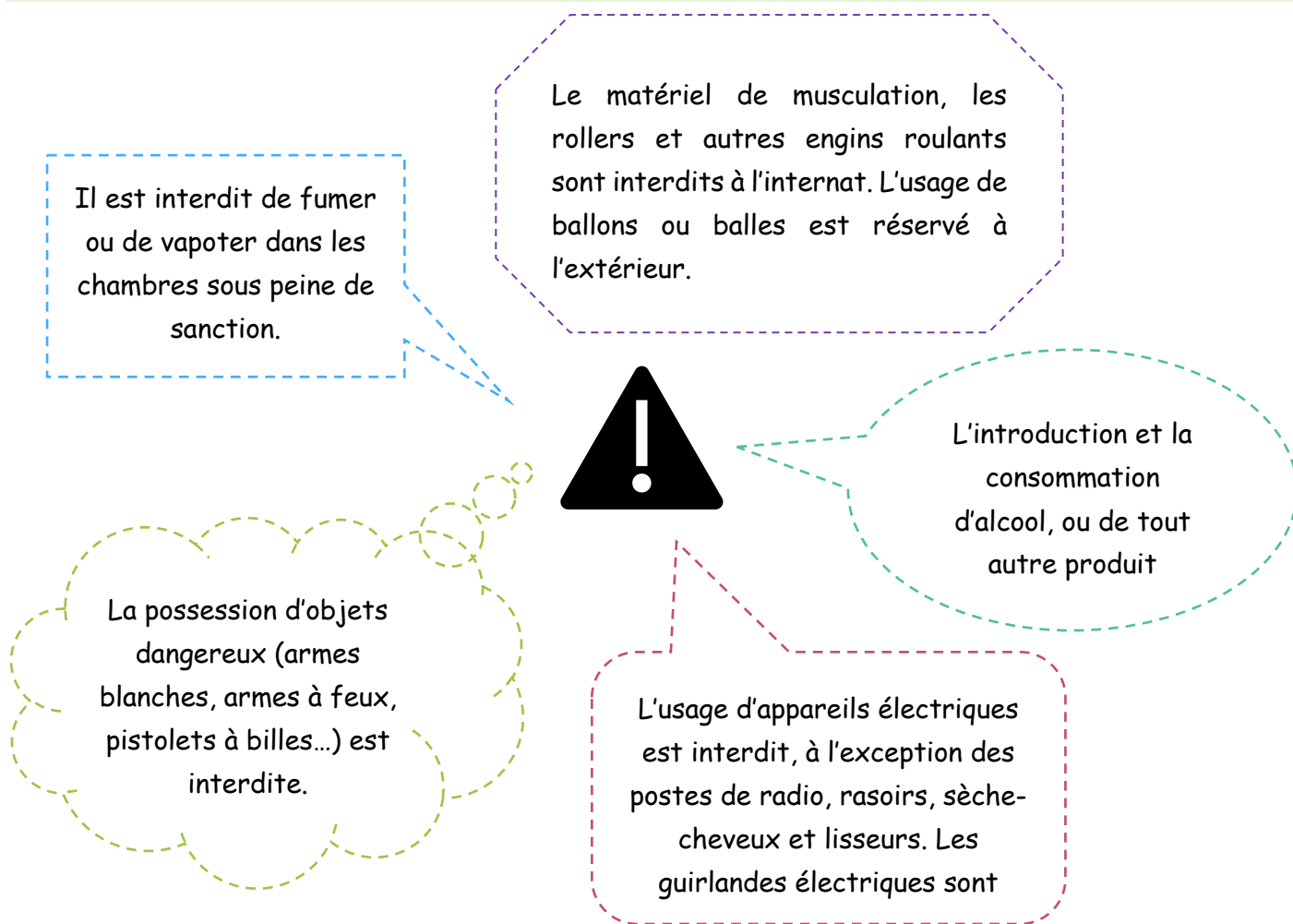
REGLES DE VIE

Pour que la vie en communauté se déroule le plus sereinement possible, quelques règles s'imposent à tous :

- Les lits doivent être faits tous les matins ; la chambre et la salle de bain doivent être **en ordre et propres** (chasse d'eau tirée, linge sale rangé, état du sol correct, ...) ; il ne doit pas rester d'affaires au sol, sinon le ménage ne peut pas être fait. Il est interdit de déplacer le mobilier.
- Chaque jour de départ en vacances, à la fermeture de l'internat, les lits doivent être complètement défaits, les matelas relevés et rien ne doit rester sur les bureaux, les affaires personnelles doivent être sous-clé ;
- Les draps et les serviettes de toilette doivent être changés tous les 15 jours ; chaque élève doit avoir une alèse et un sac pour le linge sale ;
- Il est interdit de consommer des repas dans sa chambre et de stocker de la nourriture périssable. Pour les internes du dimanche soir, un espace cafétéria est mise à disposition dans la salle dite « salle télé ».
- Pendant l'heure d'étude obligatoire, chacun travaille **dans le calme** : le téléphone doit être éteint et la porte de la chambre ouverte (pour ceux qui ont étude en chambre) ;
- L'écoute de la musique est tolérée pendant les heures de détente jusqu'à 22h, mais toujours dans la limite du **respect de l'entourage** ;
- Les douches se prennent le soir avant 22h ou le matin avant le petit-déjeuner ;
- Le téléphone portable est utilisé avant 22h ;
- A 22h, chaque interne doit être dans sa chambre et être silencieux ;
- Pour la sécurité des internes, il est interdit de fermer leur porte de chambre à clef pendant la nuit sous peine de sanction ;
- Dès qu'un interne quitte sa chambre, il doit éteindre toutes les lumières et fermer la fenêtre, afin d'économiser l'énergie.

Si le règlement intérieur et la charte d'internat ne sont pas respectés, le chef d'établissement a compétence pour prononcer seul les sanctions qui vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours de l'internat.

REGLES DE SECURITE



ACTIVITES

L'internat est un lieu de vie. La Maison Des Lycéens et le Conseil de la Vie Lycéenne peuvent être forces de proposition pour améliorer la qualité de vie des internes.

- **La Maison Des Lycéens** : accès libre tous les soirs de 20h30 à 21h30 : activités sportives et culturelles.
- **La salle informatique** : ouverte aux internes de 19h30 à 20h30, elle est destinée au travail.
- **La salle de musique** : accessible aux internes sur demande à un assistant d'éducation pendant les temps libres.
- **La salle TV** : accès libre tous les soirs de 20h30 à 21h30.
- **Le gymnase** : les élèves peuvent organiser des tournois (handball, tennis, badminton, foot...) en présence d'un assistant d'éducation.
- **Les sorties** : elles peuvent être organisées sous certaines conditions à l'initiative de la Maison Des Lycéens et des internes (cinéma, concert, théâtre, bowling...).